

Communiqué de presse
13 mars 2020

Aux représentant-e-s des médias

Coronavirus : le Conseil administratif prend des mesures exceptionnelles

Le Conseil administratif de la Ville de Genève, faisant suite aux annonces du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat de ce jour, a décidé de mesures exceptionnelles. Ces dernières prennent effet immédiatement et jusqu'au dimanche 19 avril 2020. Elles seront réévaluées régulièrement en fonction de la situation. Le Conseil administratif précise que la Ville de Genève s'organise pour maintenir le bon fonctionnement du service public communal et notamment toutes les missions prioritaires de la commune.

Vu la situation, l'Exécutif a pris la décision de fermer temporairement les infrastructures municipales suivantes.

Les musées publics, les bibliothèques municipales, la Bibliothèque de Genève, les installations et centres sportifs, le Victoria Hall, le Grand-Théâtre, les Cinémas du Grütli, le Théâtre du Grütli, la Maison de la créativité, les salles communales, la salle du Terreau, la petite salle du Forum Faubourg, la documentation bibliographique de la Conservation du patrimoine, l'Espace Ville de Genève, le guichet d'accueil de la Gérance immobilière municipale.

Par ailleurs, le Conseil administratif confirme la fermeture des crèches et des restaurants scolaires sur le territoire de la Ville de Genève. Cette décision prend effet du lundi 16 mars au dimanche 19 avril 2020. Des solutions d'accueil seront organisées sous l'égide du Canton pour les parents qui ne disposent d'aucune solution de garde des enfants, ainsi que pour les enfants du personnel de la santé, du secteur pénitentiaire, du Ministère public, de la police cantonale et du Service d'incendie et de secours.

Les locaux parascolaires, les salles de réunion des écoles, les locaux associatifs sous gestion directe de la Ville de Genève, les ludothèques, les maisons et espaces de quartier, les antennes sociales de proximité, les locaux en gestion accompagnée, sont également fermés.

Le Conseil administratif tient à rassurer les organisateurs de manifestations ou évènements sur le fait que les subventions nominales et ponctuelles aux acteurs sociaux, culturels et sportifs sont maintenues et versées, et ce même en cas d'annulation.

Le Conseil administratif rappelle que Genève traverse une situation exceptionnelle. Il précise qu'il est impératif durant les semaines à venir de strictement respecter les consignes sanitaires afin de s'assurer que les services de santé puissent remplir au mieux leurs missions.

Ces décisions manifestent la volonté de la Ville de Genève de contribuer à endiguer la propagation du coronavirus et de préserver la santé des publics particulièrement vulnérables à l'épidémie.

Pour plus d'informations sur les précautions à prendre et l'évolution de la situation, une page dédiée au coronavirus relayant notamment les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Canton est disponible sur [geneve.ch](https://www.geneve.ch).

Contact

Mme Valentina Wenger
Tél. 079 508 24 34